



Doc. 13851
29 septembre 2015

Liberté de religion et vivre ensemble dans une société démocratique

Amendement¹ n° 17

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9, à la fin de la première phrase, insérer les mots suivants :

« , et avec la permission de l'enfant ».

Déposé par:

JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
OHLSSON Carina, Suède, SOC
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2015 - Quatrième partie de session

